



Paris, le 9 novembre 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Objet : annulation des procédures disciplinaires contre les professeur-e-s du lycée Desfontaines de Melle (79)

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'apprendre les sanctions infligées à nos collègues du lycée Desfontaines de Melle (79), mise-e-s en cause pour leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C suite à leurs conseils de discipline qui se sont déroulés du 12 au 16 octobre dernier.

La rectrice de l'académie de Poitiers persiste aujourd'hui dans sa volonté de réprimer nos collègues pour des faits de grève, et a prononcé des sanctions allant du blâme au déplacement d'office.

Le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester ne sont pas négociables. Dans bon nombre d'académies, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vus inquiété-e-s et poursuivi-e-s pour fait de grève. La répression doit cesser.

Nos organisations exigent le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos camarades de Melle, et exigent l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer, à Melle comme ailleurs

Veuillez croire, M. Le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation

Patrick Désiré,
secrétaire général de
la CGT éducation

Clément Poullet,
secrétaire général de
la FNEP-FP-FO

Benoît Teste,
secrétaire générale de
la FSU

Jules Siran, co-
secrétaire fédéral de
SUD éducation